

DÉCISION DU PRÉSIDENT

PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-186

SERVICE : Maîtrise d'ouvrage

OBJET : Mission d'études pour l'établissement d'un diagnostic et d'un avant-projet sommaire pour la réfection des toitures du Foirail avec la mise en œuvre éventuelle de panneaux photovoltaïques - Attribution du marché

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire n°DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-46 du 16 décembre 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au Conseiller délégué Monsieur Michel LEMAIRE dans les domaines de la Construction, des Travaux et du Patrimoine, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDÉRANT le recours à une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables en raison de la valeur estimée du besoin conformément à l'article R2122-8 du Code de la commande publique pour une mission d'études pour l'établissement d'un diagnostic et d'un avant-projet sommaire pour la réfection des toitures du Foirail avec la mise en œuvre éventuelle de panneaux photovoltaïques ;

DÉCIDE

D'ATTRIBUER le marché ayant trait à une mission d'études pour l'établissement d'un diagnostic et d'un avant-projet sommaire pour la réfection des toitures du Foirail avec la mise en œuvre éventuelle de panneaux photovoltaïques à Saint-Denis-les-Bourg au groupement d'entreprises SETA (mandataire – 01000 Bourg-en-Bresse) / ISCA / SAFECTECH INGENIERIE ET TECSOL (décomposé en tranche ferme diagnostic et

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13



avant-projet sommaire : 15 450 € HT, tranche optionnelle 1 vérification de la structure pour une réfection complète: 11 150 € HT, tranche optionnelle 2 mise en œuvre de panneaux photovoltaïques : 2 975 € HT).

Monsieur le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 16 octobre 2025.

Pour le Président et par délégation,



Michel LEMAIRE

Conseiller délégué à la Construction, aux Travaux et au Patrimoine

